

**Remboursement des frais inhérents à la collecte des
plastiques agricoles par l'organisme agréé
Eligibilité : 01/01/2023 au 31/12/2023**

Identité du demandeur :

Nom : Prénom :

Domicile : N° de téléphone :

.....

Données bancaires du demandeur :

Numéro de compte : BE __ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Nom du bénéficiaire du compte :

Données professionnelles du demandeur :

Numéro d'exploitation : N° de TVA : BE

Adresser d'exploitation :

Type d'exploitation (élevage, culture....) :

A joindre sous peine d'irrecevabilité :

La ou les facture(s) originale(s) de l'organisme de collecte (la facture doit être établie au nom du demandeur ;

La ou les preuves de paiement(s).

Mention importante

Le formulaire est à déposer au service urbanisme ou à envoyer par mail à c.huque@leuze-en-haianut.be pour le 31/01/2024

L'administration Communal n'acceptera qu'une seule demande par agriculteur. Veillez donc à regrouper vos factures et vos preuves de paiement sur une seule demande.

Date et signature du demandeur :

Je soussigné(e) certifie que toutes les données renseignées sont sincères et véritables.

Fait à :

Le.....

Signatures :